

Question déposée par : demain Confignon

Prénom et Nom du déposant : Frédéric Reverchon

Date de dépôt : 9 novembre 2021

Destinataire : le Conseil administratif

Date de traitement :

Titre de la question

Coordination des travaux et modération du trafic au ch. de Vuillonex

Énoncé de la question

À la suite de discussions avec plusieurs habitants concernant la réfection du chemin de Vuillonex en août 2021, plusieurs questions ont été soulevées :
Y a-t-il eu une réflexion globale et une coordination entre les travaux d'entretien et l'aménagement de la mobilité douce mais aussi la sécurité et le bruit, si oui laquelle, si non pourquoi ?

Au niveau du bruit, y a-t-il eu une étude sur le bruit comme le préconise au OPB (ordonnance de la protection contre le bruit) article 17, car nous sommes en zone DS 2 ? Si non, pourquoi ? Est-ce que cette analyse a été menée dans les autres secteurs de la commune dont les revêtements ont été changés selon l'étude de ERTEC SA (Si non, pourquoi ?)

Pourquoi des mesures de modération du trafic et de mobilité douce n'ont-elles pas été planifiées/intégrées en même temps que le changement de revêtement ? En effet les trottoirs restent très étroits en plusieurs endroits, voire impraticables pour certaines poussettes ou certaines chaises roulantes, sans compter que les voitures rasant littéralement l'entrée de certaines maisons du village, posant aussi des problèmes de sécurité.

Qu'est-il prévu de réaliser étant donné qu'une pétition a déjà été faite, traitée en CAM (mai 2021) puis renvoyé au CA ?

Enfin les mesures de vitesse enregistrées cette année au ch. de Vuillonex et publiée sur le site de la commune ne sont pas compréhensibles. Est-il possible d'avoir une explication plus détaillée sur notre site et dans le Confilien et quelles en sont les conclusions ? Sur cette base, quelles sont les éventuelles mesures complémentaires prévues pour réguler la vitesse ?

Avec mes remerciements pour votre réponse à ces questions